

Séance du 9 mars 1930

L'an mil neuf cent trente, le Dimanche 9 mars à 14 heures 30. le conseil Municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: M: Blondel Maire, Cadot, Bernay, Droux, adjoints, Delbès, Bemerle, Levasseur, Marotte, Vilain, Demauchy, Lefèvre, Chouvenin, Guy, Dupré, Stevenin, Herminabessière, Prévost, Dumaraud, Guillemard.

Absent excusé: M: Bertrand.

Le conseil choisit pour secrétaire M: Dupré lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil
1. d'une lettre de Monsieur Dumas Directeur Syndic de l'association syndicale du Parc d'Orsay 1^{re} partie, demandant que le conseil municipal procède au remplacement ou à sa réélection (le tirage au sort l'ayant désigné comme membre sortant) de M: Guy.

Le conseil, délibère,

Désigne M: Guy, comme syndic suppléant pour représenter la commune.

2. d'une lettre du syndicat des contribuables

Le conseil après avoir eu connaissance de cette lettre passe à l'ordre du jour.

Terrains de jeux
(Prairie)

M: le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M: le Préfet de Seine et Oise, du 1^{er} mars 1930 concernant l'aménagement de terrains de jeux municipaux pour la jeunesse de la commune, ainsi que pour les écoles.

Le conseil renvoie à l'étude cette question à la Commission des chemins.

Pompes funèbres
contrat avec la Commune

M: le Maire donne lecture d'une lettre de la Société des Pompes funèbres, concernant le relèvement des tarifs, leur contrat venant à expiration le 31 décembre 1930.

Le conseil, renvoie cette affaire à l'étude

Demande location
de 5 Hectares
Prairie des Hles

à la Commission des Finances.

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de location de 5 hectares de terrain dans la prairie des Hles de M^r Farnetier rue du chemin Vert à Bozère.

Renvoi à la Commission des chemins pour étude
M^r le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M^r Jussanne, demandant la réception définitive des voies du lotissement du Parc de la Facaterie, qui aurait dû avoir lieu le 7 mars dernier.

Le conseil, vu la lettre répondue à M^r Jussanne par M^r le Maire, lui demandant les pièces à fournir, plan général, des voies, des canalisations, de gaz, d'électricité, d'égouts, etc délibère, il sera procédé à la réception définitive des voies du lotissement, aussitôt que ces pièces auront été fournies à la commune.

Demande de Gaz
Parc Facaterie

2^e: Une lettre de M^{me} Cabnols, demandant le gaz pour sa maison qui vient d'être terminée, dans le lotissement de la Facaterie, le conseil, décide de demander à la C^{ie} du Gaz le devis des travaux à exécuter pour alimenter en gaz, la rue de la Facaterie.

lettre Sud lumineuse

M^r le Maire donne connaissance au conseil d'une invitation de la S^{ie} Sud lumineuse pour le 25 courant à l'hôpital d'argenteuil pour se rendre compte du fonctionnement de l'éclairage, chauffage, cuisine à l'électricité.

M^r le Maire donne lecture d'un vœu de l'association amicale des anciens combattants d'Orsay, qui demandent la retraite à tous les anciens combattants, ainsi conçu.
Le Conseil municipal d'Orsay proclame le droit de tous les anciens combattants à une retraite nationale, qui sera la légitime réparation des préjudices moraux, physiques et matériels qu'ils ont subi pour la défense du Pays.

Association
amicale des Combattants
d'Orsay.

Vote de crédits
pour les sinistres
du Midi.

12 Mars 30

demandent à Messieurs les Sénateurs, dont ils forment le collège électoral, qu'ils votent cette retraite et qu'elle soit servie à tous les titulaires de la carte du combattant à l'âge de 50 ans. Le conseil, à l'unanimité adopte ce vœu. Le conseil, vu la dépêche de M. le Préfet de Seine et Oise, demandant qu'une journée soit organisée le jour, pour les sinistres du Midi. Il est organisé une quête sur la voie publique au profit des sinistres des inondations du Midi de la France. Le conseil vote la somme de 500 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour aider au soulagement des sinistres.

Apprentissage gratuit

Envoyé le 12 Mars 1930

Reçu le 19.....

M. le Maire rappelle au conseil, qu'aux termes de l'art 7, du testament de M. Orchaugé, le conseil doit ^{un vote} émettre pour la désignation d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le conseil après avoir entendu la lecture du dit article en vertu duquel une somme de 125 francs est destinée à payer chaque année l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de deux cents francs tous les 2 ans pour l'apprentissage d'un garçon.

Vu la liste d'inscription, des garçons, de laquelle il résulte que.

Carpier Clotaire né le 3 octobre 1913 à Flébo (Côtes du Nord), domicilié à Orsay au St Laurent chez son oncle (orphelin).

Le conseil à l'unanimité désigne Carpier Clotaire pour l'apprentissage gratuit.

En conformité de la circulaire Préfectorale en date du 1 mars 1930.

Le conseil désigne M. Lesèvre, conseiller Municipal et cultivateur, pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste des électeurs à la chambre d'agriculture.

Chambre d'agriculture
nomination d'un délégué

Envoyé le 12 Mars 1930

Reçu le 19.....

Vote de Crédit
 traitement de
 M^{me} Angenard
 Steno dactylo

Envoyé le 19^e

Reçu le 19

Vote de crédit
 pour l'achat d'une
 machine à écrire
 pour les services de
 la Mairie

Envoyé le 19^e

Reçu le

Nouveau Groupe
 scolaire

Envoyé le 12 Mars

Reçu le

Vu la démission de M^r Befeve secrétaire adjoint
 malade, le Conseil, vote la somme de 800 francs
 par mois, pour le traitement de M^{me} Angenard
 Steno dactylo, pour remplacer M^r Befeve, à
 partir du 1^{er} mars 1930.

Le Conseil, vote la somme de 2,900 francs
 pour l'achat d'une machine à écrire
 pour les services de la Mairie à prélever
 sur les fonds libres de l'exercice en cours

Et autorise M^r le Maire à passer marché pour l'achat
 de cette machine aux meilleures conditions

M^r le Maire rappelle au conseil que par délibération
 en date du 25 janvier dernier, il a demandé à M^r
 le Ministre de l'Instruction Publique l'autorisation de
 commencer les travaux de construction du nouveau
 groupe sans attendre la subvention.

Cette autorisation ayant été accordée il va pouvoir
 être procédé à l'adjudication des travaux. Mais le
 Directeur de l'école de garçons et la Directrice de
 l'école de filles ayant demandé certaines modifi-
 cations reconnues utiles et approuvées par la
 Commission des travaux et la Commission scolaire,
 un devis supplémentaire a été demandé à M^r
 Colin architecte de la Commune.

Ce devis s'élève à la somme de 225.331,90 se
 décomposant comme suit :

Établissement de fosse septique et du filtre d'oxydation	36280,64
Amenagement d'une cantine scolaire dans le sous-sol des classes	133010,75
Construction d'un préau couvert pour les filles	35091,30
	<u>Total 204382,69</u>
Sommes à valoir pour travaux imprévus 5%	10219,13
	<u>Total 214601,82</u>
Honoraires de l'architecte à 5%	10730,10
	<u>Total Général 225331,90</u>

Le Conseil,
 adopte le devis supplémentaire dressé
 par M^r Colin.

Parc d'Orsay
3^e partie

Envoyé le

12 Mars 1920

Reçu le

19

Le conseil, la commission des chemins entendus,
Délibère;

Les acquéreurs de la 3^e partie devront constituer une
association syndicale autorisée et supporter les
frais de constitution du dossier.

Il sera réservé la moitié du nombre des syndics
titulaires ou suppléants à des représentants du
Conseil Municipal, et la commune disposera au
sein de l'association d'un nombre de voix
égal à celui des propriétaires cotisants.

Les propriétaires devront procéder à l'édification
d'un trottoir avec bordures de grès et caniveaux
pavés dans l'avenue S^t Laurent (côté sud partie
comprise entre l'avenue d'Orgeval et le mur de
la propriété de M^r Picard) la commune prenant
à sa charge la moitié du prix de ses travaux.

Ils assureront pendant cinq années l'entretien des
rues et avenues, ils devront aussi produire un
engagement de M^r Bernard au sujet de la
distribution d'eau potable.

En contre partie, le conseil accepte définitivement
de classer dans la voirie urbaine les rues :
du Ruisseau, de l'avenue, les avenues d'Orgeval
de la Gare et S^t Laurent.

S'engage à inscrire au budget communal sous
le titre : Subvention communale pour travaux
à exécuter sur les voies du Parc d'Orsay 3^e
partie, les crédits nécessaires pour couvrir les
sommes ainsi calculées.

1^o 50% du déficit constaté annuellement
sur une cotisation de base de 0,06 par mètre
superficiel.

2^o 50% des dépenses d'éclairage électrique
pendant 5 années.

3^o Mise à la charge entière du budget communal
après 5 années, de tous les frais d'entretien et
d'éclairage de toutes les voies de la 3^e
partie.

Chemin 24 égout
rue de Bozère
chemin 36

Envoyé le 12 Mars 1920
Reçu le 19

Le conseil la commission des chemins entendue
Délibère.

1^{ère} question. Chemin rural 24. (Proposition Collet)
La commune fera l'acquisition à l'amiable ou
par expropriation. M. Collet devra établir la
viabilité entière à ses frais avec bordure et
caniveaux des 2 côtés. section comprise entre
le chemin rural 24 et la rue des Maillecourt,
sur une longueur de 150 m environ. La commission
invite M. Cavène à dresser le projet devant être
déclaré d'utilité publique.

Elle propose de demander le déclassement de
la section intérieure chemin rural 24 et son
classement dans la voirie urbaine.
acceptée.

2^{ème} question La commune est d'avis que le
projet d'ensemble du C. R. 24 doit être étudié
et d'attendre le résultat de la première opération.
acceptée.

3^{ème} question même décision pour le C. R. 36 que
pour le ch. R. 24. acceptée

4^{ème} question. Egouts rue de Bozère. Le Conseil
propose l'établissement d'un égout alimentant
sous toute la longueur de la rue de Bozère et
dans l'axe de la chaussée. acceptée

Egouts rue du
Buisson et en face
la Gare, B^d. Dubreuil

Envoyé le 12 Mars 1920
Reçu le

Le conseil décide de faire établir un devis de construction d'un
égout de 0,15 m de diamètre d'un égout B^d. Dubreuil en face la
Gare d'Orsay, de la bouche d'égout sur
une longueur de 20 mètres environ.

subvention à demander sur le produit des
jeux. pour les égouts de la rue de Bozère
Pour les bordures et caniveaux un program
me s'échelonnant sur 5 ans avec la réserve
que le département contribue au moins
pour 50 % dans la dépense est acceptée
par le conseil.

Marché
12 Mars

Envoyé le
Reçu le

Le conseil décide l'étude d'un marché sur
l'emplacement du Parc de la Facaterie et renvoie
cette question à l'examen de la commission des
Finances et des travaux et désigne M^e
Herminabessière pour être adjoit à ces
deux commissions.

Date des Fêtes.
12 Mars 20

Le conseil, fixe ainsi qu'il suit les dates des fêtes pour 1920. Rosière 11-12 et 18 mai
fête communale 10 et 11 août
fête du Guichet 14 septembre.

Question des Eaux
12 Mars 20

Monsieur le Maire informe le conseil, que pour l'étude du projet d'adduction d'eau à soumettre au pari mutuel il s'est mis en relations avec M^r Félix Marboutin, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur de salubrité et d'hygiène à l'École Centrale.

Monsieur Marboutin, entendu par la Commission des Eaux le 6 courant, a accepté d'être le conseiller technique de la commune et de faire préparer le projet.

Le conseil ratifie le choix fait par M^r le Maire et décide de soumettre à Monsieur Marboutin le dossier de l'affaire.

Sur la proposition de la Commission des Eaux qui fait remarquer qu'actuellement quelques rues sont alimentées en eau potable, tandis que beaucoup d'autres voies publiques et reconnues ne possèdent pas de canalisation, le conseil décide que, dans la future distribution d'eau l'extension du réseau s'appliquera aux rues suivantes.

Rue de Versailles (jusqu'à la côte 110) sur une longueur de 500 ^m	_____	1000.
Rue de Bozère	_____	75.
Rue de l'Yvette	_____	610.
Avenue de Mondétour	_____	105.
Avenue de Bures	_____	205.
Rue de la Dimancherie	_____	600.
Rue de Verdun et de Chevreuse	_____	340.
Rue du Buisson	_____	400.
Rue Georges Clemenceau	_____	100.
Rue du Font de Pierre	_____	500.
Rue de Chartres	_____	100
Boulevard Dubreuil	_____	

Total 4635^m

Sur la proposition de M.^e Hermabessière et également d'après l'avis de la Commission, le conseil décide que la C.^{ie} des Eaux d'Orsay devra dans le plus bref délai réparer les Canalisations en mauvais état et faire le nécessaire d'une façon générale pour donner satisfaction à ses abonnés.

M.^e Dumaraud fait la proposition suivante :
Le projet de distribution d'eau, par un puits artésien se présente de la manière suivante :

D'après les prévisions de personnes compétentes, les risques à courir sont très sérieux et le résultat douteux. Le coût du puits seul serait d'environ un million ; je néglige en ce moment les machines et les canalisations.

A noter que les subventions ne sont accordées qu'après qu'il a été constaté que l'eau est de bonne qualité.

Le puits doit donc être construit tout d'abord par la commune au moyen d'un emprunt au taux de 2% environ ; mais cet emprunt devra être remboursé par les seules ressources de la commune d'Orsay dans le cas d'insuccès. La question se pose de savoir si Orsay est en mesure de s'offrir le luxe d'une telle expérience.

On m'objecte que la Beunoise a donné toutes garanties à cet égard : Cette garantie sera payée à raison de 40% de majoration sur le prix des travaux et, si on s'en rapporte aux seuls termes dudit projet, elle est illusoire, car aucune sanction n'y est prévue. Je le prouverai en temps utile.

Il est un moyen de diminuer ce risque, c'est de le partager, en tentant de grouper les communes voisines autour de nous, c'est à dire en provoquant un syndicat de communes. D'après les renseignements recueillis par M.^e le Maire et moi, la chose est possible. Mais qu'il en soit, nous n'avons pas le droit, vis à vis de nos concitoyens de négliger cette chance d'atténuer les charges de notre commune : il faut essayer de réussir. La charge pécuniaire et la responsabilité morale peuvent être ainsi grandement atténuées. Je crois savoir que l'Administration Préfectorale est favorable à la création des syndicats de communes et qu'elle nous aidera. Ici, comme toujours l'union fait la force. Le conseil décide de transmettre ces pièces à M.^e Marboutin.

Assistance aux femmes en couches

Envoyé le 12 Mars 1920

Reçu le 19

Mme Choin Juliette ^{me} Belieure, domiciliée à Orsay 21 Bd Dubreuil, depuis 1916, ayant son domicile de secours à Orsay; ayant déjà 7 enfants.

admise en 1^{ère} partie

Mme Le Serre Marie ^{me} Malick, domiciliée à Orsay 40 rue de Bozère, depuis le 21 mai 1921, ayant son domicile de secours à Orsay; ayant déjà 3 enfants.

admise en 1^{ère} partie.

Assistance aux Vieillards

Envoyé le 12 Mars 1920

Reçu le 19

Mme Gicquel Anne Marie ^{me} Beurel, domiciliée à Orsay rue du Pont de Pierre, depuis 36 ans, née à La Motte (Cotes du Nord) le 28 mars 1868, infirme, ne pouvant plus travailler, ayant son domicile de secours à Orsay, admise en 1^{ère} partie)

Mme Margot Catherine veuve Guignot, domiciliée à Orsay rue de Bellecour depuis le 15 septembre 1907, née à St Georges les Bandes (H^e Vieune) le 29 juillet 1866, malade ne pouvant plus travailler ^{à cause maladie} admise en 1^{ère} partie.

M. Girard Jean hospitalisé à l'hospice d'Orsay depuis mai 1929 domicilié à St Poyet né à St Radegonde (Gironde) le 31 janvier 1860 ayant son domicile de secours à St Poyet (admis en 2^e partie)

Assistance médicale gratuite

Reçu le 12 Mars 20

Le conseil décide d'ajouter à la liste de l'assistance médicale gratuite

Mme Mathilde Brugue

M^{lle} Louis Paulette Cécile

à retrancher de la liste

Favereau Jean, décédé

Allocations Militaires

M. le Maire donne connaissance au conseil de 3 demandes d'allocations journalières pour soutien indispensable de famille (art 24 de la loi du 1^{er} avril 1923).

présentées par Le Calvez Robert; Alibert Marcel Pleuranceau Charles tous trois domiciliés à Orsay. Le Conseil après examen de ces demandes, considérant que ces familles méritent intérêt et bienveillance émet l'avis qu'une suite favorable soit donnée à ces demandes.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Séance du 3 Mai 1930

313

Du mardi 29 avril 1930.

Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 3 mai 1930 à la Mairie à 20 heures à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Blondel

L'an mil neuf cent trente, le Samedi 3 Mai à 20 heures. Le Conseil Municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: M^r Paul Blondel Maire, M^r Cadot Dreu^x adjoints. Delbès, Levasseur, Marotte, Demouchy, Bertrand, Guillemand, Pivost, Dumaraud, Lefèvre, Chouvenin, Guy, Dupré, Stevenin, Hermaessière.

Absents excusés: M^r Leroux, Lemerle Vilain.

Le Conseil choisit pour secrétaire M^r Dupré lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

M^r le Maire donne connaissance au conseil :

1^o: d'une lettre de M^{me} Pissard Directrice de l'École Maternelle, demandant un guide chant, (harmonium portatif) pour la préparation des fêtes.

Le conseil vote la somme de 500 francs pour l'achat de cet instrument à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

2^o: Une lettre de M^r Dumas, Directeur syndic de l'association syndicale des propriétaires du Parc d'Orsay (1^{re} partie) demandant la pose de 2^o pavés au^x deux extrémités de l'avenue Saint Laurent, et adopté par le conseil le 10 X^{bre} 1929.

Le Conseil, donne satisfaction à M^r Dumas.

Un des pavés est posé depuis 3 jours et le

2^o sera posé dans 3 jours.

3^o: Une lettre de M^r le Préfet portant ouverture d'enquête relative au projet de constitution

Correspondances
Envoyé le 8 mai 1930

Reçu le 12 mai 1930

de l'association syndicale autorisée le Parc d'Oran
 3^e partie, à l'effet de désigner un commissaire
 enquêteur. Le conseil n'a pas donné son avis
 4^e Une lettre de la 1^{re} des Habitations à Bon Marche
 demandant la garantie communale pour M. M.
 Nautrez et Bacroix.

Le conseil, renvoi cette affaire à la prochaine
 réunion pour supplément d'information.

Envoyé le 8 mai 1930

Reçu

9

5^e Une lettre du Comité d'action (ligne de
 Paris Luxembourg à Binours) demandant une
 subvention.

Le conseil, vote la somme de cent francs, à
 ce comité, comme subvention, à prélever sur les
 fonds libres de l'exercice en cours.

6^e Une lettre de M^{me} V^{re} Rouet demandant que
 la concession trentenaire acquise par elle au cimetière d'Oran
 soit convertie en concession à perpétuité, la
 concession trentenaire se trouvant dans l'eau.

Le conseil fait droit à la demande de Madame
 V^{re} Rouet.

7^e Une lettre de M^e Lefèvre déclarant qu'il n'a pas offert
 sa démission.

Questions diverses

Abri dans le cimetière: renvoyé à la commission
 des finances et des travaux.

Devis pour canalisation
 d'égouts B^d Dubreuil
 et rue du Buisson.

Envoyé le 8 mai 1930

Reçu le 12 mai 1930

M^e Le Maire donne lecture de 2 devis pour cana-
 lisation d'égouts B^d Dubreuil et rue du Buisson
 le premier s'élevant à la somme de 1500 francs
 et le 2^e s'élevant à la somme de 3807^{fr} + 40.

Le conseil vote la somme de : 1^o 1500 pour
 l'égout du B^d Dubreuil et celle de 3807^{fr} + 40
 pour celui de la rue du Buisson à prélever
 sur les fonds libres de l'exercice en cours et
 autorise M^e Le Maire à passer un marché
 de gré à gré avec M^e Gabriel entrepreneur.

Association syndicale
 autorisée la Chaumière

M^e Le Maire dépose sur le bureau le dossier des
 travaux à exécuter dans le lotissement la
 Chaumière, le conseil devant émettre son avis.
 Renvoyé à la Commission des Chemins.

Écoles
Emprunt 1^{ère} Tranche

Approuvé le 6 mai 1930

Reçu le 9 mai 1930

M^r le Maire expose au Conseil que les travaux de construction du nouveau groupe scolaire sont commencés depuis un mois et qu'en vertu des clauses du cahier des charges, des acomptes doivent être versés à l'entrepreneur au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Il convient donc de procéder sans retard à la réalisation d'une première tranche de l'emprunt de 80000 francs voté le 25 Janvier 1930.

Il propose de fixer à 30000 francs le montant de cette tranche.

Le Conseil délibère ;

Article 1^{er} : M^r le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5%, l'emprunt de la somme de 30000 francs que la commune est admise à contracter par délibération municipale du 25 Janvier 1930 approuvée par M^r le Préfet en date du 1 février 1930, et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1931 au moyen de 83 centimes extraordinaires.

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions du dit emprunt.

Art. 2 : Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor public au crédit du Trésorier Payeur Général du Département et pour le compte de la commune, soit en une seule fois, soit par fractions, à la convenance de la Municipalité, qui disposera à cet effet d'un délai d'une année à dater de l'intervention du traité.

Art. 3 : L'amortissement aura lieu par annuités égales payables en deux termes semestriels.

Les intérêts au taux de l'emprunt commenceront à courir du jour du versement des fonds et au plus tard un mois après la date de la signature et de l'envoi du traité par le Directeur Général de la Caisse des dépôts et Consignations. Toutefois, l'emprunteur bénéficiera, le cas échéant, d'une ristourne, au taux de 5% sur toute somme réalisée tardivement depuis le point de départ des intérêts ci-dessus visés jusqu'à la date effective de réalisation.

Art 4: Les remboursements doivent, en principe, être faits à Paris, à la Caisse des dépôts et consignations. Cependant, la commune pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la caisse du receveur des finances de l'arrondissement; mais, dans ce cas, le payement devra être effectué un mois avant l'échéance.

Art 5: Tout payement non effectué à la date de son exigibilité portera intérêt de plein droit au taux de 6%.

Art 6: La Commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

Art 7. La Commune aura la faculté d'effectuer à toute époque des remboursements par anticipation au moyen des plus-values provenant du rendement des ressources affectées au service de l'emprunt. Elle ne pourra employer d'autres ressources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an.

Dans tous les cas, les remboursements anticipés comporteront le payement par la commune d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé avant l'échéance. Les remboursements partiels seront imputés sur les derniers termes d'amortissement de l'emprunt.

Art 8. Si la commune procédait à la réalisation des fonds avant le 25 février 1931, elle serait redevable d'intérêts supplémentaires, calculés au taux d'intérêts de 5% et susceptibles d'atteindre 9375 fr. en supposant l'emprunt réalisé le 25 mai 1930.

Le conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire au budget additionnel de 1930, un crédit suffisant pour parer à l'éventualité du payement de ces intérêts.

Demande de subvention M^r le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 9 mars 1930, il a adopté un devis supplémentaire de travaux reconnus urgents et indispensables pour assurer l'hygiène des enfants dans le nouveau groupe scolaire. Ce devis s'élève à 225.331 francs 90 cent

Envoyé le 6 mars 1930

Reçu le 19

Il fait remarquer en outre que l'adjudication Publique à laquelle il a été procédé le 25 mars dernier, et dont les devis avaient été établis le 28 novembre 1927 n'a pu être attribuée qu'avec une majoration de 187 059 frs.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé, invite M.^r le Maire à demander à M.^r le Préfet de bien vouloir transmettre, avec avis favorable à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique une demande de subvention sur la somme de 412.390 frs, 90 cent.

Causes -
Crédit pour établissement du projet.

Envoyé le 8 mai 1930

Reçu le _____

M.^r le Maire soumet au conseil une demande de M.^r Félix Harboutin, notre Ingénieur Conseil, chargé de préparer le projet de distribution d'eau et d'établir le dossier nécessaire à l'obtention d'une subvention de l'Etat; sur le coût du projet et de ses honoraires.

Le Conseil, prie M.^r le Maire, de demander un prix forfaitaire pour ce travail.

M.^r le Maire rend compte au conseil qu'à la suite de l'adjudication de location de 5 hectares de terrains dans la prairie des Hles, un seul candidat s'est présenté. M.^r Fannetier.

Le Conseil décide de louer à M.^r Fannetier au prix de 300 francs l'hectare, avec un bail de 6 ans à partir du 11 novembre 1930, et autorise M.^r le Maire à passer le bail avec M.^r Fannetier.

M.^r le Maire soumet au Conseil un marché consenti par M.^r Collet Georges entrepreneur à Palaiseau pour travaux d'assainissement et d'empierrement du chemin rural n° 24 entre la limite du territoire de Palaiseau et le chemin rural n° 25 sur une longueur de 300 mètres. s'élevant à la somme de 15689^{fr}, 21^{fr}

Le Conseil, considérant que ce marché est avantageux pour la Commune

Délibère:
Adopte le marché présenté par M.^r Collet.
En demande l'approbation.

Décide que la dépense prévue fera l'objet

Prairie des Hles.

Location de 5 Hectares de terrains.

Envoyé le 8 mai 1930

12 mai 1930

+ lui donne tous pouvoirs

et autorisations à l'effet de passer et signer tous actes

Chemin 24.

Marché Collet.

Travaux d'assainissement et d'empierrement du

chemin rural n° 24 entre la limite du territoire de

Palaiseau et le chemin rural n° 25 sur une longueur

de 300 mètres.

Envoyé le 8 mai 1930

Reçu le _____

Marché
Lettre Jusseaume
Envoyé le 8 mai 1930

d'un crédit à inscrire au budget additionnel de l'exercice 1930.

M: le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M: Jusseaume au sujet des ilots A et B du Parc de la Facaterie dans le but de l'établir sur le terrain actuellement du Marché. Le Prix de Vente actuellement consenti par M: Jusseaume est de 216 000 francs. Le Conseil, délibère, invite M: le Maire à demander à M: Jusseaume à quelle condition il consentirait une option de 6 mois.

Lotissement Parc de la Facaterie
Classement des Rues
8 mai 30
12 mai 30

M: le Maire expose que la commission des chemins a parcouru les voies du lotissement de la Facaterie en vue de leur réception définitive.

Il fait connaître que certains travaux de réparations signalés sur place à M: Jusseaume devront être exécutés avant l'envoi à la Préfecture du dossier de classement.

+ En ce qui concerne la canalisation d'eau potable. M Jusseaume devra produire un arrangement à conclure entre lui, et la S: des Eaux d'Orsay.

En particulier les virages dégradés par la circulation, devront être empierrés à nouveau, le blocage étant à un à certains endroits.

Le Conseil, sa commission des chemins entendue, Délibère:

Émet un avis favorable sur le classement des voies du Parc de la Facaterie sous les réserves suivantes:

1: Les travaux de réfection de bordures, caniveaux, empierrement, devront être exécutés, préalablement à l'envoi du dossier et être reconnus satisfaisants par la Commission des chemins.

2: aucune observation n'est formulée touchant les canalisations de gaz et d'électricité, étant entendu que les redevances réclamées par le P. O. seront couvertes par les intérêts d'une somme à verser par M: Jusseaume dans la Caisse Municipale, évaluée à 1000 francs.

Envoyé le 8 mai 1930
12 mai 30
Parc de la Facaterie
Pose de canalisation de gaz.
Vote de Crédit

M: le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M: Jusseaume, demandant la pose d'une canalisation de gaz dans

Handwritten initials and signatures: J, O, G, A, B, etc.

(le lotissement, (convention du 13 mars 1927),
 Le Conseil,
 décide de faire procéder sur 150^m rue de la Facaterie aux
 travaux de pose de cette canalisation et
 vote à cette effet la somme de 6000 francs
 à prélever sur les fonds libres de l'exercice
 en cours.

Demande de
 prorogation du
 traité avec la
 Cie du gaz et
 d'éclairage

M^r le Maire donne connaissance au conseil
 d'une lettre de la S^{te} A^{me} d'éclairage par
 le gaz, demandant la prorogation du traité
 avec la commune.

Le Conseil renvoie, cette question à l'étude
 de la Commission des Finances et du gaz
 et d'éclairage
 et désigne pour faire partie de la commis-
 sion du gaz. M^{rs} Dumaraud, Chouvenin
 Delbès, Levasseur, Guy et Dupré.

Réparation
 toitures Mairie
 et Eglise.

M^r le Maire donne connaissance au conseil
 d'un devis présenté par M^r Colin architecte
 relatif à la réparation des toitures de la
 Mairie et de l'Eglise.

Le Conseil, renvoie cette question à l'étude
 de la Commission des Travaux.

Projet d'élargissement
 à 10^m du chemin rural
 n° 24, entre les chemins
 ruraux n° 27 et 28 pour
 la création d'une voie
 urbaine

M^r le Maire rappelle que par délibération du
 9 mars 1920, le Conseil Municipal a décidé de
 faire établir le projet d'élargissement à 10^m
 du chemin rural n° 24 dans la partie comprise
 entre les chemins ruraux n° 27 et 28.

Comme suite à cette délibération M^r le Maire
 dépose sur le bureau le projet demandé par
 le Conseil Municipal; il invite les membres
 présents à en prendre connaissance.

Il fait donner lecture de l'engagement, en
 forme de souscription volontaire consenti par
 M^r Collet Georges.

Le Conseil,

sa Commission des Chemins entendue:

Délibère:

Adopte le projet tel qu'il est présenté.
 Fixe à 10 francs par mètre carré la
 valeur du terrain à payer à M^{rs}

Envoyé le 8 mars 1930

Reçu le 19